

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2486

8 octobre 2013

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------|---|--------|
| ABC Heritage Assets Holding S.A. | 119289 | Elux Wealth Management S.à r.l. | 119284 |
| ACS Entreprise S.A. | 119289 | Enddora Finance 1 S.à r.l. | 119297 |
| Adecco Coordination Center N.V., Luxem- bourg Branch | 119289 | Golden Square Capital Management S.à. r.l. | 119282 |
| Adler Toy Holding S.à r.l. | 119291 | IPAH | 119294 |
| Alprocor S.A. | 119289 | IREEF - Manchester Square PropCo S.à r.l. | 119283 |
| Altead Lux | 119290 | Javi Participations S.A. | 119328 |
| Ares Capital Europe II Holdings S.à r.l. ... | 119292 | La Mondiale Europa S.A. | 119285 |
| Arkos International S.A. | 119292 | Lux Chemical Invest S.A. | 119286 |
| Arrobas Lux SA | 119290 | MCH Lux III | 119328 |
| Arthur | 119290 | Melchior CDO I S.A. | 119328 |
| Arthur Properties S.A. | 119290 | Mirabelle S.à r.l. | 119285 |
| Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l. | 119289 | Mistral Entertainment S.à r.l. | 119288 |
| Aste Real Estate S.A. | 119291 | Noukbrit Holding S.A. SPF | 119318 |
| Atlantico Invest S.A. | 119292 | PS1 Luxco S.à r.l. | 119297 |
| Avery Dennison Management Luxem- bourg S.à r.l. | 119290 | Secured Growth Finance Opportunities | 119288 |
| Badlux S.à r.l. | 119293 | SF (Lux) Sicav 3 | 119287 |
| Baysing S.à r.l. | 119291 | Sieko, s.à r.l. | 119287 |
| Beethoven GP S.à r.l. | 119291 | SIGNA R.E.C.P. Development « Oberpol- linger » S.à r.l. | 119283 |
| Bevis Marks 2 S.à r.l. | 119293 | SIGNA R.E.C.P. Development "Tuchlau- ben" Beteiligung S. à r.l. | 119283 |
| Blue Power Group S.à r.l. | 119292 | SIGNA R.E.C.P. Development "Tuchlau- ben" S. a r.l. | 119283 |
| Bonito Luxembourg Holdings S. à r.l. ... | 119293 | SIGNA R.E.C.P. Development "VZ 13" S.à r.l. | 119283 |
| BPMJ S.A. | 119293 | Singularity Holdings S.A. | 119287 |
| Brisbane Holdings S.à r.l. | 119293 | Speedy Invest Holding | 119286 |
| Bromley S.A. | 119294 | Speedy (Luxembourg) Holding | 119285 |
| Censi SP S.à r.l. | 119294 | STOCKPORT (Luxembourg) Sàrl | 119282 |
| DB Global Infrastructure Fund | 119285 | Succinit S.A. SPF | 119284 |
| Devaux & Associés S.à r.l. | 119282 | Sugar Investments S.à r.l. | 119286 |
| ECP Galaxy Holdings S.à r.l. | 119282 | Syberiusconsult S.A. | 119287 |
| EKIAM S. à r. l. & Cie. MM.H. S.e.c.s. ... | 119287 | Troy Investment Holding S.à r.l. | 119286 |
| EKIAM S. à r. l. & Cie. R.T. Dritte S.e.c.s. | 119288 | Yzach Health S.A. | 119291 |
| EKIAM S. à r. l. & Cie. R.T. Zweite S.e.c.s. | 119288 | | |
| Elmo International S.à r.l. | 119284 | | |
| Elux Wealth Management S.à r.l. | 119284 | | |

STOCKPORT (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.728.

—
Veuillez prendre note que l'adresse de Monsieur Elliot GREENBERG, gérant, est désormais la suivante: 40, West 57th Street, 4^{ème} étage, NY 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 16.08.2013.

Pour avis sincère et conforme
Pour STOCKPORT (Luxembourg) SARL
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013118117/13.

(130143353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Devaux & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muhlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 92.355.

—
Les statuts coordonnés au 01/08/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19/08/2013.

Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2013118302/12.

(130144120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

ECP Galaxy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 150.327.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 mars 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 avril 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013118319/13.

(130143658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Golden Square Capital Management S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 165.554.

—
EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts sociales de la Société datée du 02 avril 2013, ce qui suit:

Monsieur Frédéric Escande: total: 0 parts sociales

Monsieur Olivier Smolarz: total: 20 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2013.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2013118161/16.

(130140890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

SIGNA R.E.C.P. Development "VZ 13" S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 142.230.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2013118105/11.

(130143327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

SIGNA R.E.C.P. Development "Tuchlauben" Beteiligung S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 142.172.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2013118106/11.

(130143386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

SIGNA R.E.C.P. Development "Tuchlauben" S. a r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 141.587.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2013118107/11.

(130143379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

SIGNA R.E.C.P. Development « Oberpollinger » S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 167.911.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2013118109/11.

(130143345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

IREEF - Manchester Square PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 178.719.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118398/10.

(130143868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Elmo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 110.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
ELMO INTERNATIONAL S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2013118325/13.

(130143751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Elux Wealth Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 37, rue d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 105.321.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LMS SERVICES S.A R.L.
EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE
L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL
Signature

Référence de publication: 2013118327/13.

(130143639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Elux Wealth Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 37, rue d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 105.321.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LMS SERVICES S.A R.L.
EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE
L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL
Signature

Référence de publication: 2013118328/13.

(130143670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Succinit S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 176.733.

Extrait des résolutions prises le 1^{er} Août 2013

M. Roland WEBER

né le 16 mars 1963 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg)

avec adresse professionnelle au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg

comme administrateur en remplacement de l'administrateur M. Stéphane ALLART, démissionnaire.

La prochaine Assemblée Générale des actionnaires ratifiera cette décision.

Isabelle SEIGNERT / Claude ZIMMER
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013118559/15.

(130144040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Mirabelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 162.648.

—
Veillez prendre note que l'adresse de Monsieur Elliot GREENBERG, gérant A, est désormais la suivante: 40, West 57th Street, 4^{ème} étage, NY 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 16 août 2013.
Pour avis sincère et conforme
Pour MIRABELLE INVESTMENTS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117997/13.

(130143254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

La Mondiale Europa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 3, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 26.334.

—
Le conseil d'administration a adopté an date du 7 août 2013 une résolution circulaire visant à nommer pour une période illimitée Monsieur Fabrice Sauvignon, née le 22 mars 1972, demeurant 14 Rue de Schlewenhof, L-3366 Leudelange au titre de Directeur général (Dirigeant agréé) de la société en remplacement de Monsieur Pascal Bughin, avec effet au 7 août 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA MONDIALE EUROPA S.A.

Référence de publication: 2013117964/13.

(130143268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Speedy (Luxembourg) Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 166.287.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2013118087/13.

(130143329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

DB Global Infrastructure Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 149.224.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 23. Mai 2013:

Erneuerung des Mandats des Wirtschaftsprüfers PricewaterhouseCoopers Société coopérative, 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Das Mandat für den Wirtschaftsprüfer besteht bis zur ordentlichen Generalversammlung in 2014 für den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013.

Luxembourg, den 16. August 2013.

Ein Zeichnungsberechtigter

Référence de publication: 2013117855/15.

(130143226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Speedy Invest Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 166.235.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013118088/13.

(130143330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Sugar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.544.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle de Monsieur Elliot GREENBERG, gérant A, est désormais la suivante: 40, West 57th Street, 4^{ème} étage, NY 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour SUGAR INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013118118/13.

(130143339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Troy Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 178.950.

En date du 26 Juillet 2013 il a été décidé que le Siège Social de la Société susmentionnée est transféré du 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert Strietzel

Gérant B

Référence de publication: 2013118130/13.

(130143093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Lux Chemical Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 103.496.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 7 Août 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013118895/15.

(130144363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

SF (Lux) Sicav 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.252.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013119016/10.

(130144512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Sieko, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.354.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013119017/10.

(130144687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Singularity Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 163.684.

Je soussigné Henri de Raemy, administrateur de la société Singularity Holdings S.A, immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B.163684, vous présente ma démission d'administrateur de la société avec effet au 30 juillet 2013.

Genève, le 12 juillet 2013.

Henri de Raemy.

Référence de publication: 2013119019/11.

(130144399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Syberiusconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 92.925.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013119033/10.

(130144234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

EKIAM S. à r. l. & Cie. MM.H. S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 149.749.

Die mit Gesellschafterbeschluss vom 21.05.2013 beschlossene Kapitalherabsetzung wurde durchgeführt.

Das Kommanditkapital in Höhe von 150.000,00 € wurde in voller Höhe eingezahlt.

Grevenmacher, den 19.08.2013.

EKIAM Management S. à r. l.

vertreten durch Wolfgang Albus

Geschäftsführer

Référence de publication: 2013119109/13.

(130144540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

EKIAM S. à r. l. & Cie. R.T. Dritte S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 149.806.

Die mit Gesellschafterbeschluss vom 23.05.2013 beschlossene Verschmelzung wurde durchgeführt.
Die Gesellschaft EKIAM S. à r. l. & Cie. R.T. Erste S.e.c.s bleibt bestehen.

Grevenmacher, den 19.08.2013.
EKIAM Management S. à r. l.
Vertreten durch den Wolfgang Albus
Geschäftsführer

Référence de publication: 2013119110/13.

(130144552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

EKIAM S. à r. l. & Cie. R.T. Zweite S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 149.805.

Die mit Gesellschafterbeschluss vom 23.05.2013 beschlossene Verschmelzung wurde durchgeführt.
Die Gesellschaft EKIAM S. à r. l. & Cie. R.T. Erste S.e.c.s bleibt bestehen.

Grevenmacher, den 19.08.2013.
EKIAM Management S. à r. l.
Vertreten durch den Wolfgang Albus
Geschäftsführer

Référence de publication: 2013119114/13.

(130144557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Mistral Entertainment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 95.827.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 4 juillet 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a

déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la
société à responsabilité limitée Mistral Entertainment S.à r.l., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

Pour la société en liquidation
Me Max Mailliet
Le liquidateur

Référence de publication: 2013119120/15.

(130144650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Secured Growth Finance Opportunities, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 162.681.

Les statuts coordonnés au 08/08/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20/08/2013.
Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2013119011/13.

(130144588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

ABC Heritage Assets Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 133.296.

RECTIFICATIF

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2011 (rectificatif du dépôt des comptes annuels 2011 enregistré et déposé le 09/08/2013 avec référence n° L130140037) a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013119150/13.

(130145151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

ACS Entreprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6850 Manternach, 4, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 148.562.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119151/9.

(130145300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Adecco Coordination Center N.V., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 157.704.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013119152/10.

(130145114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Alprocor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 83.276.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013119160/10.

(130145314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 138.470.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/08/2013.

Francesco PIANTONI / Elena TOSHKOVA

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013119138/12.

(130145321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Avery Dennison Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D..

R.C.S. Luxembourg B 99.412.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/08/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013119144/12.

(130144840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Altead Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.120.

Les statuts coordonnés au 12/08/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21/08/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013119161/12.

(130145385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Arthur, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 36.517.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013119168/10.

(130145103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Arthur Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 119.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013119169/10.

(130145379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Arrobas Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 47, Gruuss Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.772.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2013.

CHOTIN Barbara.

Référence de publication: 2013119167/10.

(130145395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Beethoven GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 178.868.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 16 août 2013 la décision suivante:

- Nomination de Channarin CHEAM, né le 24 janvier 1981 à Khao I Dang, Thaïlande, avec adresse professionnelle au 75, parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché du Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 14 août 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Capellen, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013119176/14.

(130144961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Baysing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 165.707.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013119175/10.

(130145203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Aste Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 134.865.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013119170/11.

(130144865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Yzach Health S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 100.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119082/9.

(130144350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Adler Toy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 115.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013119129/10.

(130145296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Ares Capital Europe II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.675.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 août 2013

1. Monsieur Hugh PHILLIPS, administrateur de sociétés, né à Frimley (Royaume-Uni), le 3 décembre 1979, demeurant professionnellement à EC3A 8EP Londres (Royaume-Uni), 30, St Mary Axe, 30^{ème} étage, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

2. Madame Sophie PERRIN-JANET, administrateur de sociétés, née à Vénissieux (France), le 15 janvier 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

3. Le nombre de gérants a été augmenté de 3 (trois) à 5 (cinq).

Luxembourg, le 21 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ares Capital Europe II Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013119135/19.

(130145284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Arkos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 72.220.

—
Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013119166/10.

(130145106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Blue Power Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 123.317.

—
Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Référence de publication: 2013119181/10.

(130145345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Atlantico Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 125.378.

—
Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.08.2013.

Pour: ATLANTICO INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013119172/15.

(130144953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Bevis Marks 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 374.577,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 158.684.

Les comptes consolidés, le rapport consolidé de gestion et le rapport du réviseur d'entreprises au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119179/10.

(130145261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Bonito Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bonito Luxembourg Holdings S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013119185/11.

(130145291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Badlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 101.789.

Les comptes annuels au 31 juillet 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BADLUX S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013119193/11.

(130144822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Brisbane Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 136.732.

Les comptes annuels au 5 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 21 août 2013.

Référence de publication: 2013119188/10.

(130145340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

BPMJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 136.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BPMJ S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013119205/12.

(130144876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

**Censi SP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Bromley S.A.).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 21.630.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.
Signature

Référence de publication: 2013117825/11.

(130143172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

IPAH, Société Anonyme.

Siège social: L-1452 Luxembourg, 26, rue Théodore Eberhard.
R.C.S. Luxembourg B 179.590.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le trente juillet.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Madame Sandra DEPERNET, né le 09 Mars 1979 à Bar-le-Duc (France), demeurant à F-55000 VARNEY, 6 Rue de la Cote aux Cannes;

2. Mademoiselle Audrey GUYOT, née le 28 novembre 1989, à Vitry-le-François (France), demeurant à F-54400 Longwy, 22 rue Carnot;

toutes deux représentées par Monsieur Stéphane MICHELOT, né le 22 juillet 1974 à Bar-le-Duc (F), demeurant à Knutange (F), 1, rue du Pont;

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquelles comparantes ont déclaré constituer une société anonyme de participation financière dont ils arrêtent les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les personnes ci-avant qualifiées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «IPAH».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou à la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera Luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société a également pour objet toutes opérations ou transactions financières, notamment d'investissement ou à caractère commercial, ainsi que toutes prestations de services et commerce de tous produits manufacturés et de services, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-), représenté par CENT (100) ACTIONS de TRENTE-ET-UN EUROS (EUR 31.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de la première réunion.

La durée du mandat d'administrateur est de six années. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonctions est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme ou télécopie. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre. La durée du mandat de commissaire est de six ans.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social le dernier vendredi du mois de juin de chaque année et pour la première fois en deux mille quatorze. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration. Chaque action donne droit à une voix, sauf restrictions imposées par la loi. Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer, peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des cations de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Année sociale - Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille treize.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications statutaires.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation, s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 15. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ultérieures.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

| | |
|---|-------------|
| 1. Madame Sandra DEPERNET, | 1 action |
| 2. Mademoiselle Audrey GUYOT, | 99 actions |
| TOTAL: Cent actions | 100 actions |

Toutes ces actions ont été intégralement souscrites et libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.000.-€

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, telles que représentées, détenant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois: Sont nommés administrateurs:

- Madame Sandra DEPERNET, prénommée.

- Mademoiselle Audrey GUYOT, prénommée.

- Monsieur Didier MOSSER, né le 28 septembre 1965, à Metz (France), demeurant à 19, rue Aloyser KAYSER à L-3852 SCHIFFLANGE.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2019.

2. Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

- THE BUSINESS SARL, ayant son siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, 41 rue du Canal et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B100.061.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2019.

5. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-1452 Luxembourg, 26 rue Théodore Eberhard.

Réunion du conseil d'administration

1. Les administrateurs ci-avant désignés se réunissent en conseil d'administration et désignent Mademoiselle Audrey GUYOT, prédite, comme administrateur délégué.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019;

2. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur délégué.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Michelot, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2013 - EAC/2013/10114 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 août 2013.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2013118852/151.

(130144646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Enddora Finance 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.371.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 17 juillet 2013.

L'associé unique a décidé de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Jonathan Michael Scott Warren, né le 15 avril 1952 à Jersey, Royaume-Uni, résidant à Thomas Edge House, Tunnell Street, St Helier, Jersey JE2 4LU.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2013.

Pour Enddora Finance 1 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013117876/17.

(130143425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

PS1 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 179.585.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

SCP III AIV One, L.P., an exempted limited partnership under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands with the Registrar of Companies under number 32986, acting through its general partner, SC Partners III AIV One GP Corporation, an exempted company under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands with the Registrar of Companies under number 224791,

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Part 1. Interpretation and Legal form.

Art. 1. Interpretation and Defined terms.

1.1 In these articles, unless the context requires otherwise:

"Articles" means the company's articles of association, as amended from time to time;

"Available Cash" means the total amount of net profits of the company (including carried forward profits) to the extent the members would have been entitled to dividend distributions in accordance with the articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including the amount standing to the credit of the issuance premium account but only if and to the extent the company has any Receipts that do not constitute profit or otherwise cause a mutation on the credit side of the company's balance sheet) and, as the case may be, (ii) the amount of the capital reduction and statutory reserve reduction relating to the Class of Units to be repurchased/redeemed and reduced by (x) any losses (included carried

forward losses) and (y) any sums to be placed into reserves pursuant to the requirements of law or of the articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts;

"bankruptcy" means bankruptcy or debt composition or a similar procedure such as suspension of payments, controlled management or any insolvency proceeding listed in the annexes to Council Regulation (EC) No. 1346/2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings or any proceeding in a jurisdiction within or outside the European Union which has a similar effect;

"Cancellation Amount per Unit" shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Units to be repurchased or redeemed by the number of units in issue in such Class of Units;

"Class of Units" means an entire class of units of the company;

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended;

"distributable equity" means, at a given time, the sum of the current year profit or loss plus profits carried forward and distributable reserves, minus losses carried forward and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with article 30;

"final dividend" means the dividend determined by reference to the profit set forth in the company's annual accounts as adopted by the general meeting;

"fully paid" means, in relation to a unit, that the nominal value and any issuance premium to be paid to the company in respect of that unit have been paid to the company;

"group company" means the company's ultimate parent company or ultimate parent companies, whether or not such company or companies have legal personality, and any subsidiary of such parent company or parent companies;

"Interim Account Date" means a date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase or redemption of a Class of Units;

"Interim Accounts" means the interim accounts of the company as at the relevant Interim Account Date;

"manager" means a manager of the company;

"manager A" means a manager appointed as such by the general meeting;

"manager B" means a manager appointed as such by the general meeting;

"member" means a member of the company as holder of one or more units;

"ordinary resolution" means a resolution of the members of the company that is passed by members representing more than half of the capital or by a simple majority of votes cast, as the case may be, subject to and in accordance with article 39 or 32;

"paid" means paid or credited as paid;

"participate" shall be construed in accordance with article 8;

"Receipts" means all cash and in specie receipts of the company during a period from whatever source (including all distributions received by the company on account of repayment of capital by a subsidiary);

"special resolution" means a resolution of the members of the company that is passed by a majority of members in number representing at least three quarters of the capital;

"subsidiary" means a subsidiary within the meaning of the Commercial Companies Act 1915, with or without legal personality;

"Total Cancellation Amount" means all of the Available Cash at the time of the repurchase or redemption of a Class of Units, as determined by the board of managers (or if the company only has one manager, the sole manager) and approved by the general meeting on the basis of the relevant Interim Accounts; and

"units" means units in the capital of the company.

1.2 Unless the context otherwise requires, other words or expressions contained in the articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as in force on the date when the articles become binding.

1.3 The invalidity or unenforceability of any provision of the articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

Art. 2. Name, Legal form, etc.

2.1 The name of the company is: PS1 Luxco S.a r.l.

2.2 The company is a limited liability company under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term. The liability of the members is limited to the amount, if any, unpaid on the units held by them.

2.3 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the articles

2.4 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds,

debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin, including but not limited to the management and licensing of patents, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin and the charging and receipt of royalties from any patent, trademark and or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

2.5 The fiscal year of the company coincides with the calendar year.

Part 2. Managers Managers' powers and Responsibilities.

Art. 3. Managers' general authority and Power to represent and Bind the company.

3.1 Subject to the articles, the managers are responsible for the management of the company's business, for which purpose they may exercise all the powers of the company.

3.2 If two or more managers are appointed they shall together constitute a board of managers, which board shall consist of one or more managers A and/or one or more managers B. Managers B must be resident in the Grand Duchy of Luxembourg.

3.3 The board of managers (or if the company only has one manager, the sole manager) represents and binds the company towards third parties. A manager A acting jointly with a manager B can also represent and bind the company.

Art. 4. Managers may delegate.

4.1 Subject to the articles, the managers may delegate any of the powers which are conferred on them under the articles:

- (a) to such person or persons;
- (b) by such means (including by power of attorney);
- (c) to such an extent;
- (d) in relation to such matters or territories; and
- (e) on such terms and conditions,
as they think fit.

4.2 If the managers so specify, any such delegation may authorize further delegation of the managers' powers by any person to whom they are delegated.

4.3 The managers may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions.

4.4 Any such delegation shall be governed by the general rules on powers of attorney.

Decision - Making by managers.

Art. 5. Managers to take decisions collectively.

5.1 The general rule about decision-making by managers is that any decision of the managers must be either a majority decision at a meeting or a decision taken in accordance with article 6.

5.2 If the company only has one manager, the general rule does not apply and the manager may take decisions without regard to any of the provisions of the articles relating to managers' decision-making.

Art. 6. Unanimous decisions.

6.1 A decision of the managers is taken in accordance with this article when all managers indicate to each other by any means that they share a common view on a matter.

6.2 Such a decision may take the form of a resolution in writing, copies of which have been signed by each manager or to which each manager has otherwise indicated agreement in writing.

Art. 7. Calling a managers' meeting.

7.1 Any manager may call a managers' meeting by giving notice of the meeting to the other managers.

7.2 Notice of any managers' meeting must indicate:

(a) its proposed date and time;

(b) where it is to take place; and

(c) if it is anticipated that managers participating in the meeting will not be in the same place, how it is participate proposed that they should communicate with each other during the meeting.

7.3 Notice of a managers' meeting must be given to each manager, but need not be in writing.

7.4 Notice of a managers' meeting need not be given to managers who waive their entitlement to notice of that meeting, by giving notice to that effect to the company either before or after the date on which the meeting is held. Where such notice is given after the meeting has been held, that does not affect the validity of the meeting, or of any business conducted at it.

Art. 8. Participation in managers' meetings.

8.1 Subject to the articles, managers participate in a managers' meeting, or part of a managers' meeting, when:

(a) the meeting has been called and takes place in accordance with the articles; and

(b) they can each communicate to the others any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting.

8.2 In determining whether managers are participating in a managers' meeting, it is irrelevant where any manager is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.

Art. 9. Quorum for managers' meetings.

9.1 At a managers' meeting, unless a quorum is participating, no proposal is to be voted on, except a proposal to call another meeting.

9.2 The quorum for managers' meetings may be fixed from time to time by a decision of the managers but it must never be less than one manager A and one manager B.

9.3 If the total number of managers for the time being is less than the quorum required, the managers must not take any decision other than a decision to call a general meeting so as to enable the members to appoint further managers.

Art. 10. Casting vote. If the numbers of votes for and against a proposal are equal, the chairman of the meeting has a casting vote. This does not apply if, in accordance with the articles, the chairman of the meeting is not to be counted as participating in the decision-making process for quorum purposes.

Art. 11. Conflicts of interest.

11.1 If a proposed decision of the managers is concerned with an actual or proposed transaction or arrangement with the company in which a manager is interested, that manager is not to be counted as participating in the decision-making process for quorum purposes.

11.2 However, if paragraph (3) applies, a manager who is interested in an actual or proposed transaction or arrangement with the company is to be counted as participating in the decision-making process for quorum purposes.

11.3 This paragraph applies when:

(c) the members by ordinary resolution disapply the provision of the articles which would otherwise prevent a manager from being counted as participating in the decision-making process for quorum purposes;

(d) the manager's interest cannot reasonably be regarded as likely to give rise to a conflict of interest; or

(e) the manager's conflict of interest arises from a permitted cause.

11.4 For the purposes of this article, the following are permitted causes:

(f) a guarantee given, or to be given, by or to a manager in respect of an obligation incurred by or on behalf of the company or any of its subsidiaries;

(g) subscription, or an agreement to subscribe, for units or other securities of the company or any of its subsidiaries, or to underwrite, sub-underwrite, or guarantee subscription for any such units or securities; and

(h) arrangements pursuant to which benefits are made available to employees, managers and directors or former employees, managers and directors of the company or any of its subsidiaries which do not provide special benefits for managers and directors or former managers and directors.

11.5 For the purposes of this article, references to proposed decisions and decision making processes include any managers' meeting or part of a managers' meeting.

11.6 Subject to paragraph (7), if a question arises at a meeting of managers as to the right of a manager to participate in the meeting (or part of the meeting) for quorum purposes, the question may, before the conclusion of the meeting, be referred to the chairman of the meeting whose ruling in relation to any manager other than the chairman is to be final and conclusive.

11.7 If any question as to the right to participate in the meeting (or part of the meeting) should arise in respect of the chairman of the meeting, the question is to be decided by a decision of the managers at that meeting, for which purpose the chairman of the meeting is not to be counted as participating in the meeting (or that part of the meeting) for quorum purposes.

Art. 12. Managers' discretion to make further rules. Subject to the articles, the managers may make any rule which they think fit about how they take decisions, and about how such rules are to be recorded or communicated to managers.

Appointment of managers

Art. 13. Term of office. Managers are appointed for a fixed or indefinite term. If no term is specified, the term shall be deemed to be indefinite.

Art. 14. Termination of manager's appointment. A person ceases to be a manager as soon as:

(a) that person ceases to be a manager by virtue of any provision of the Commercial Companies Act 1915 or is prohibited from being a manager by law;

(a) a bankruptcy order is made against that person;

(b) that person is removed by ordinary resolution, with or without cause, even before the expiration of that person's period of office; and/or

(c) notification is received by the company from the manager that the manager is resigning from office, and such resignation has taken effect in accordance with its terms.

Art. 15. Managers' remuneration and Expenses.

15.1 A manager's remuneration may take any form and, unless the board of managers decides otherwise, managers are not accountable to the company for any remuneration which they receive as directors, managers or other officers or employees of the company's subsidiaries or of any other body corporate in which the company is interested.

15.2 The company may pay any reasonable expenses which the managers properly incur in connection with their attendance at:

(a) meetings of managers;

(b) general meetings; or

(c) separate meetings of the holders of any class of units or of bonds of the company, or otherwise in connection with the exercise of their powers and the discharge of their responsibilities in relation to the company.

Part 3. Units and Distributions Capital and Units.

Art. 16. Capital.

16.1 The share capital of the company is twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) divided into:

(a) twenty thousand (20,000) class A units (the "Class A Units");

(b) zero (0) class B units (the "Class B Units");

(c) zero (0) class C units (the "Class C Units");

(d) zero (0) class D units (the "Class D Units");

(e) zero (0) class E units (the "Class E Units");

(f) zero (0) class F units (the "Class F Units");

(g) zero (0) class G units (the "Class G Units");

(h) zero (0) class H units (the "Class H Units");

(i) zero (0) class I units (the "Class I Units"); and

(j) zero (0) class J units (the "Class J Units"),

with a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each.

The rights and obligations attached to the Classes of Units shall be identical except to the extent otherwise provided by the articles or by the Commercial Companies Act 1915.

In addition to the share capital, there may be set up (a) premium account(s) into which any premium paid on any unit (s) and/or Classe(s) of Units in addition to its(their) nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the redemption of any Class(es) of Units as per article 17. of these articles, to offset any net realized losses, to make distributions to the members or to allocate funds to the legal reserve.

16.2 No unit is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any issuance premium to be paid to the company in consideration for its issue.

16.3 Ownership of a unit carries tacit knowledge of the resolutions validly adopted by the general meeting.

Art. 17. Repurchase and Redemption of units.

17.1 The capital of the company may be reduced through the repurchase and cancellation or redemption of one or more entire Classes of Units; provided, however, that the company may not at any time repurchase and cancel or redeem

the Class A Units. In the case of repurchases and cancellations or redemptions of Classes of Units, such repurchases and cancellations or redemptions shall be made in reverse alphabetical order (first the Class J Units, then the Class I Units and so on).

17.2 The units may be repurchased and are liable to be redeemed, respectively, subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915 and the terms, conditions and manner of repurchase or redemption as determined from time to time by the board of managers. The terms of repurchase or redemption may provide that the amount payable on repurchase or redemption (the "Cancellation Amount") may, by agreement between the company and the holder of the units, be paid on a date later than the redemption date. Otherwise, the units must be paid for on redemption.

17.3 In the event of a reduction of capital through the repurchase and cancellation or redemption of any Class of Units (in the order provided for above), each such Class of Units entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Units) to a portion of the Total Cancellation Amount as determined by the board of managers and approved by the general meeting and the holders of units of the repurchased and cancelled or redeemed Class of Units shall receive from the company an amount equal to the Cancellation Amount per Unit for each unit of the relevant Class of Units held by them.

17.4 Units may only be repaid or redeemed out of distributable equity and the proceeds of a fresh and concurrent issue of units made for the purposes of the repayment or redemption (including any sum transferred to the issuance premium account in respect of the new units).

17.5 Where units are repurchased, the units are immediately treated as though they are cancelled and until the actual cancellation all rights attached to such units, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

17.6 If upon approval of the annual accounts for a fiscal year in which units were repaid or redeemed, the distributable equity as determined by reference to such annual accounts is negative, then the (former) holders of the repaid or redeemed units shall be liable:

- (a) to repay the Cancellation Amount (or part thereof) to the company to cover the shortfall; or
- (b) in the event of a repayment or redemption by way of a distribution in kind, to pay the company a sum equal to the lesser of the value of such distribution (at the time it was made) or the shortfall.

Art. 18. Powers to issue different classes of units. Without prejudice to the rights attached to any existing unit, the articles may be amended to create a new class of units with such rights or restrictions as may be determined by special resolution. An amendment of the articles that is prejudicial to the rights attached to one or more existing units, requires the consent of the holders of the relevant units.

Art. 19. Company not bound by less than absolute interests. The units are indivisible and the company recognises only one (1) owner per share.

Art. 20. Unit certificates.

20.1 The company must issue each member on demand, free of charge, with one or more certificates in respect of the units which that member holds.

20.2 Every certificate must specify:

- (a) in respect of how many units, of what class, it is issued;
- (b) the nominal value of those units;
- (c) that the units are fully paid; and
- (d) any distinguishing numbers assigned to them.

20.3 No certificate may be issued in respect of units of more than one class.

20.4 If more than one person holds a unit, only one certificate may be issued in respect of it.

Art. 21. Replacement unit certificates.

21.1 If a certificate issued in respect of a member's units is:

- (a) damaged or defaced; or
- (b) said to be lost, stolen or destroyed, that member is entitled to be issued with a replacement certificate in respect of the same units.

21.2 A member exercising the right to be issued with such a replacement certificate:

- (c) may at the same time exercise the right to be issued with a single certificate or separate certificates;
- (d) must return the certificate which is to be replaced to the company if it is damaged or defaced; and
- (e) must comply with such conditions as to evidence, indemnity and the payment of a reasonable fee as the managers decide.

Art. 22. Unit transfers.

22.1 Units may be freely transferred among members by means of a written instrument of transfer in any usual form or any other form approved by the managers, which is executed by or on behalf of the transferor. Units may not be

transferred to non-members unless the members agree thereto in advance by a resolution that is passed by members representing at least three-quarters of the capital.

22.2 No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting the title to any unit.

22.3 The company may retain any instrument of transfer which is registered.

22.4 Units of any class may only be transferred, whether to an existing member or a new member, simultaneously with a proportionate amount of units of each other Class of Units held by the transferring member.

Art. 23. Transmission of units.

23.1 Units may not be transmitted by reason of death to non-members, except with the approval of members representing three-quarters of the units held by the surviving members. No approval shall be required where units are transmitted to any legal heirs, including a surviving spouse.

23.2 If units are otherwise transmitted by operation of law, including by reason of a merger or division of a member, the rights attached to such units, including the right to attend and vote at a general meeting and the right to receive distributions, shall be suspended until the transmission has been approved by members representing three-quarters of the other units in the company.

Dividends and Other distributions

Art. 24. Procedure for declaring dividends.

24.1 The members may by ordinary resolution declare a final dividend.

24.2 A final dividend must not be declared unless the managers have made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended by the managers.

24.3 The managers' may decide to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) out of the distributable equity by reference to interim accounts prepared for the purpose and having regard to the rights of creditors; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

24.4 Unless the members' resolution to declare a final dividend or managers' decision to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) specify a later date, it must be paid by reference to each member's holding of units on the date of the resolution or decision to declare or pay it.

Art. 25. Payment of dividends and Other distributions.

25.1 Where a dividend or other sum which is a distribution is payable in respect of a unit, it must be paid by one or more of the following means:

(a) transfer to a bank account specified by the distribution recipient either in writing or as the managers may otherwise decide;

(b) sending a check made payable to the distribution recipient by post to the distribution recipient at the distribution recipient's registered address (if the distribution recipient is a holder of the unit), or (in any other case) to an address specified by the distribution recipient either in writing or as the managers may otherwise decide;

(c) sending a check made payable to such person by post to such person at such address as the distribution recipient has specified either in writing or as the managers may otherwise decide; or

(d) any other means of payment as the managers agree with the distribution recipient either in writing or by such other means as the managers decide.

Art. 26. No interest on distributions. The company may not pay interest on any dividend or other sum payable in respect of a unit unless otherwise provided by the provisions of another agreement between the holder of that unit and the company.

Art. 27. Unclaimed distributions.

27.1 All dividends or other sums which are:

(a) payable in respect of units; and

(b) unclaimed after having been declared or become payable, may be invested or otherwise made use of by the managers for the benefit of the company until claimed.

27.2 If:

(a) five years have passed from the date on which a dividend or other sum became due for payment; and

(b) the distribution recipient has not claimed it, the distribution recipient is no longer entitled to that dividend or other sum and it ceases to remain owing by the company.

Art. 28. Non-cash distributions.

28.1 The members may, by ordinary resolution on the recommendation of the managers, decide to pay all or part of a dividend or other distribution payable in respect of a unit by transferring non-cash assets of equivalent value (including, without limitation, units or other securities in any company).

28.2 For the purposes of paying a non-cash distribution, the managers may make whatever arrangements they think fit, including, where any difficulty arises regarding the distribution:

- (a) fixing the value of any assets; and
- (b) paying cash to any distribution recipient on the basis of that value in order to adjust the rights of recipients.

Art. 29. Waiver of distributions. Distribution recipients may waive their entitlement to a dividend or other distribution payable in respect of a unit by giving the company notice in writing to that effect, but if:

- (a) the unit has more than one holder; or
- (b) more than one person is entitled to the unit, whether by reason of the death of one or more joint holders, or otherwise,

the notice is not effective unless it is expressed to be given, and signed, by all the holders or persons otherwise entitled to the unit.

Statutory reserve and Capitalisation of profits

Art. 30. Statutory reserve. Each fiscal year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profits to the statutory reserve. This requirement, however, does not apply if and so long as the statutory reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

Art. 31. Authority to capitalize and Appropriation of capitalized sums.

31.1 Subject to the articles, the members may by special resolution:

(a) resolve to capitalize any profits of the company (whether or not they are available for distribution) which are not required for paying a preferential dividend, or any sum standing to the credit of the company's issuance premium account or other reserve; and

(b) appropriate any sum which they so decide to capitalize (a "capitalized sum") to the persons who would have been entitled to it if it were distributed by way of dividend (the "persons entitled") and in the same proportions.

31.2 Capitalized sums must be applied:

- (a) on behalf of the persons entitled; and
- (b) in the same proportions as a dividend would have been distributed to them.

31.3 Any capitalized sum may be applied in paying up new units of a nominal amount equal to the capitalized sum which are then issued credited as fully paid to the persons entitled or as they may direct.

31.4 A capitalized sum which was appropriated from profits available for distribution may be applied in paying up new bonds of the company which are then issued credited as fully paid to the persons entitled or as they may direct.

31.5 Subject to the articles the managers may:

- (a) apply capitalized sums in accordance with paragraphs (3) and (4) partly in one way and partly in another; and
- (b) make such arrangements as they think fit to prevent units (or bonds) becoming distributable in fractions under this article (such as the making of cash payments instead).

Part 4. Decision - Making by members

Art. 32. Written resolutions.

32.1 The members can adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting, if and so long as the number of members does not exceed twenty-five. In such instance, each member shall receive the text of the resolution in hard copy form and shall cast his vote in writing.

32.2 Article 39(2) applies mutatis mutandis.

Organisation of general meetings

Art. 33. Notice required of general meeting.

33.1 A general meeting (other than an adjourned meeting) must be called by notice of at least eight (8) days (that is, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given).

33.2 A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the members.

33.3 Notice of a general meeting of a company must be sent to:

- (a) every member of the company; and
- (b) every manager.

33.4 Notice of a general meeting of a company must state:

- (a) the time, date and place of the meeting; and
- (b) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions proposed.

Art. 34. Attendance and Speaking at general meetings.

34.1 A person is able to exercise the right to speak at a general meeting when that person is in a position to communicate to all those attending the meeting, during the meeting, any information or opinions which that person has on the business of the meeting.

34.2 A person is able to exercise the right to vote at a general meeting when:

- (a) that person is able to vote, during the meeting, on resolutions put to the vote at the meeting, and
- (b) that person's vote can be taken into account in determining whether or not such resolutions are passed at the same time as the votes of all the other persons attending the meeting.

34.3 The managers may make whatever arrangements they consider appropriate to enable those attending a general meeting to exercise their rights to speak or vote at it.

34.4 In determining attendance at a general meeting, it is immaterial whether any two or more members attending it are in the same place as each other.

34.5 Two or more persons who are not in the same place as each other attend a general meeting if their circumstances are such that if they have (or were to have) rights to speak and vote at that meeting, they are (or would be) able to exercise them.

Art. 35. Quorum for general meetings. No business other than the appointment of the chairman of the meeting is to be transacted at a general meeting if the persons attending it do not constitute a quorum.

Art. 36. Chairing general meetings. The managers present or, if no managers are present, the meeting, must appoint a manager or member to chair the meeting, and the appointment of the chairman of the meeting must be the first business of the meeting.

Art. 37. Attendance and Speaking by managers and Non-members.

37.1 Managers may attend and speak at general meetings, whether or not they are members.

37.2 The chairman of the meeting may permit other persons who are not:

- (a) members of the company; or
- (b) otherwise entitled to exercise the rights of members in relation to general meetings, to attend and speak at a general meeting.

Art. 38. Adjournment.

38.1 If the persons attending a general meeting within half an hour of the time at which the meeting was due to start do not constitute a quorum, or if during a meeting a quorum ceases to be present, the chairman of the meeting must adjourn it.

38.2 The chairman of the meeting may adjourn a general meeting at which a quorum is present if:

- (a) the meeting consents to an adjournment; or
- (b) it appears to the chairman of the meeting that an adjournment is necessary to protect the safety of any person attending the meeting or ensure that the business of the meeting is conducted in an orderly manner.

38.3 The chairman of the meeting must adjourn a general meeting if directed to do so by the meeting.

38.4 When adjourning a general meeting, the chairman of the meeting must: (a) either specify the time and place to which it is adjourned or state that it is to continue at a time and place to be fixed by the managers; and

- (a) have regard to any directions as to the time and place of any adjournment which have been given by the meeting.

38.5 The company must give notice of the day on which the continuation of an adjourned meeting is to take place:

- (a) to the same persons to whom notice of the company's general meetings is required to be given; and
- (b) containing the same information which such notice is required to contain.

38.6 No business may be transacted at an adjourned general meeting which could not properly have been transacted at the meeting if the adjournment had not taken place.

Voting at general meetings**Art. 39. Voting: general.**

39.1 A resolution put to the vote of a general meeting must be decided on a show of hands unless a poll is duly demanded in accordance with the articles.

39.2 No resolution shall be validly passed unless adopted by members representing more than half of the capital. If this majority is not obtained, the members are to be convened a second time, by registered letter, and the resolutions are then passed by a simple majority of votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 40. Errors and Disputes.

40.1 No objection may be raised to the qualification of any person voting at a general meeting except at the meeting or adjourned meeting at which the vote objected to is tendered, and every vote not disallowed at the meeting is valid.

40.2 Any such objection must be referred to the chairman of the meeting, whose decision is final.

Art. 41. Poll votes.

41.1 A poll on a resolution may be demanded:

- (a) in advance of the general meeting where it is to be put to the vote; or
- (b) at a general meeting, either before a show of hands on that resolution or immediately after the result of a show of hands on that resolution is declared.

41.2 A poll may be demanded by:

- (a) the chairman of the meeting;
- (b) the managers;
- (c) two or more persons having the right to vote on the resolution; or
- (d) a person or persons representing not less than one tenth of the total voting rights of all the members having the right to vote on the resolution.

41.3 A demand for a poll may be withdrawn if:

- (a) the poll has not yet been taken; and
- (b) the chairman of the meeting consents to the withdrawal.

41.4 Polls must be taken immediately and in such manner as the chairman of the meeting directs.

Art. 42. Amendments to resolutions.

42.1 An ordinary resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution if:

- (a) notice of the proposed amendment is given to the company in writing by a person entitled to vote at the general meeting at which it is to be proposed not less than 48 hours before the meeting is to take place (or such later time as the chairman of the meeting may determine); and
- (b) the proposed amendment does not, in the reasonable opinion of the chairman of the meeting, materially alter the scope of the resolution.

42.2 A special resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution, if:

- (a) the chairman of the meeting proposes the amendment at the general meeting at which the resolution is to be proposed; and
- (b) the amendment does not go beyond what is necessary to correct a grammatical or other non-substantive error in the resolution.
- (c) If the chairman of the meeting, acting in good faith, wrongly decides that an amendment to a resolution is out of order, the chairman's error does not invalidate the vote on that resolution.

Part 5. Administrative Arrangements**Art. 43. Means of communication to be used.**

43.1 Subject to the articles, anything sent or supplied by or to the company under the articles may be sent or supplied in any way in which the Commercial Companies Act 1915 provides for documents or information which are authorized or required by any provision of that Act to be sent or supplied by or to the company.

43.2 Subject to the articles, any notice or document to be sent or supplied to a manager in connection with the taking of decisions by managers may also be sent or supplied by the means by which that manager has asked to be sent or supplied with such notices or documents for the time being.

43.3 A manager may agree with the company that notices or documents sent to that manager in a particular way are to be deemed to have been received within a specified time of their being sent, and for the specified time to be less than 48 hours.

Art. 44. No right to inspect accounts and Other records. Except as provided by law or authorized by the managers or an ordinary resolution of the members, no person is entitled to inspect any of the company's accounting or other records or documents merely by virtue of being a member.

Art. 45. Indemnity and Insurance.

45.1 Any manager or former manager of the company or a group company may be indemnified out of the company's assets against:

- (a) any liability incurred by that person in connection with any negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the company or a group company; and
- (b) any other liability incurred by that person as an officer of the company or a group company.

45.2 The managers may decide to purchase and maintain insurance, at the expense of the company, for the benefit of any manager or former manager of the company or a group company in respect of any loss or liability which has been or may be incurred by that person in connection with his duties or powers in relation to the company or any group company.

45.3 This article does not authorize any indemnity or insurance which would be prohibited or rendered void by any provision of the Commercial Companies Act 1915 or by any other provision of law.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31st) of December 2013.

Subscription and Payment

The appearing party, represented as stated above, subscribes for twenty thousand (20,000) units with a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each, numbered A-1 through A-20,000, and resolves to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of forty thousand United States dollars (USD 40,000.-) which amount shall be allocated as follows:

1. An amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) shall be allocated to the share capital account of the Company; and
2. An amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) shall be allocated to the share premium capital account of the Company.

The aggregate amount of forty thousand United States dollars (USD 40,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as follows:
 - Matthew William Hankins, born on February 10, 1978, with professional address at 401 North Michigan Avenue, 33rd floor, Chicago, IL 60611, United States of America, as manager A of the company for an indefinite term;
 - Kuy Ly Ang, born in Phnom Penh (Cambodia) on February 16, 1967, with professional address at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, as manager B of the company for an indefinite term; and
 - Sébastien Pauchot, born in Paris (France) on March 1, 1976, with professional address at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, as manager B of the company for an indefinite term.
2. The registered office of the Company is located at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douzième jour de juillet.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

SCP III AIV One, L.P., une société en commandite exonérée selon les lois des Iles Cayman, dont le siège social se situe P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman KY1-1104, Iles Cayman, immatriculée au Registre des Sociétés aux Iles Cayman sous le numéro 32986, agissant par son associé commandité SC Partners III AIV One GP Corporation, une société exonérée selon les lois des Iles Cayman, dont le siège social se situe P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman KY1-1104, Iles Cayman, immatriculée au Registre des Sociétés aux Iles Cayman sous le numéro 224791,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resta annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

STATUTS

Partie 1. Interprétation et forme juridique**Art. 1^{er}. Interprétation et Termes Définis.**

1.1. Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«Statuts» les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre;

«Numéraire Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la société (comprenant les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient eu droit à des distributions de dividendes conformément aux statuts, augmentés (i) des réserves librement distribuables (comprenant le montant porté au crédit du compte de prime d'émission mais seulement si et dans la mesure où la Société a des Recettes qui ne constituent pas un bénéfice ou d'une autre manière ne provoquent pas de mutation au crédit du bilan de la Société) et, le cas échéant, (ii) le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve statutaire relatif à la Classe de Parts à racheter/rembourser et réduit par (x) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (y) toutes sommes à placer en réserves en vertu des exigences de la loi ou des statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires en question;

«faillite» signifie la faillite ou composition de la dette ou procédure similaire du type suspension de paiement, gestion contrôlée ou toute procédure d'insolvabilité listée dans les annexes du Règlement du Conseil (CE) No. 1346/2000 du 29 mai 2000 sur les procédures d'insolvabilité ou toute procédure dans la juridiction dans ou en dehors de l'Union Européenne ayant un effet similaire;

«Montant d'Annulation par Part» sera calculé en divisant le Montant d'Annulation Total à appliquer à la Classe de Parts à racheter ou rembourser par le nombre de parts en circulation dans cette Classe de Parts;

«Classe de Parts» signifie une classe entière de parts de la société;

«Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915» signifie la Loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

«capitaux propres distribuables» signifie, à tout moment, la somme du bénéfice ou de la perte de l'année en cours plus les bénéfices reportés et les réserves distribuables moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et en conformité avec l'article 30;

«dividende final» le dividende déterminé par référence au bénéfice défini dans les comptes annuels de la société que l'assemblée générale a adoptés;

«intégralement libéré» signifie, pour une Part, que la valeur nominale et une prime d'émission à payer à la société concernant cette Part ont été versées à la société;

«société du groupe» signifie la société mère ultime de la société ou les sociétés mères ultimes, qu'elle(s) ai(en)t ou non la personnalité juridique et toute filiale de cette ou ces sociétés mères;

«Date des Comptes Intérimaires» signifie une date qui n'est pas antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat ou remboursement de la Classe de Parts;

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la société à la Date des Comptes Intérimaires en question;

«gérant» signifie un gérant de la société;

«gérant A» signifie un gérant nommé en tant que tel par l'assemblée générale;

«gérant B» signifie un gérant nommé en tant que tel par l'assemblée générale;

«associé» signifie un associé de la société en tant que propriétaire d'une ou plusieurs parts;

«résolution ordinaire» signifie une résolution des associés de la société adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social ou à la majorité simple des voix, le cas échéant, sous réserve de et en conformité avec les articles 39 ou 32;

«payé» signifie payé ou comptabilisé comme payé;

«participer» sera interprété conformément à l'article 8;

«Recettes» signifie toutes les recettes en numéraire ou en liquide de la société au cours d'une période quelle qu'en soit la source (en ce compris toutes les distributions reçues par la société à titre de remboursement de capital par une filiale);

«résolution spéciale» signifie une résolution des associés de la société adoptée à la majorité en nombre d'associés représentant au moins les trois-quarts du capital;

«filiale» signifie une filiale au sens de la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915, avec ou sans personnalité juridique;

«Montant d'Annulation Total» signifie tout le Numéraire Disponible au moment du rachat ou remboursement d'une Classe de Parts, que le conseil de gérance déterminera (ou si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique) et que l'assemblée générale a approuvé sur base des Comptes Intérimaires; et

«parts» signifie les parts dans le capital de la société.

1.2. Sauf si le contexte le requiert autrement, les autres termes et expressions contenus dans les statuts ont la même signification que dans la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 telle qu'en vigueur à la date à laquelle les statuts deviennent exécutoires.

1.3. L'invalidité ou le caractère inexécutable d'une stipulation des statuts n'affectera pas la validité ou le caractère exécutable des autres stipulations des statuts.

Art. 2. Dénomination, Forme Juridique, etc.

2.1. Le nom de la société est PS1 Luxco S.à r.l.

2.2. La Société est une société à responsabilité limitée en vertu de la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 et est constituée pour une durée indéterminée. La responsabilité des associés est limitée au montant, s'il y a lieu, non payé des parts qu'ils détiennent.

2.3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.4. L'objet de la société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets, marques ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit en ce compris mais sans limitation la gestion et l'octroi de permis de brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit et la facturation et la réception de royalties sur tout brevet, marque et/ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La société peut employer toutes les techniques, moyens légaux et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

2.5. L'exercice social de la société coïncide à l'année civile.

Partie 2. Gérants Pouvoirs des gérants et Responsabilités

Art. 3. Autorité des gérants et Pouvoir de représenter et d'Engager la société.

3.1. Sous réserve des statuts, les gérants sont responsables de la gestion de l'activité de la société, pour laquelle ils peuvent exercer tous les pouvoirs de la sociétés.

3.2. Si deux gérants ou plus sont nommés, ils constitueront ensemble un conseil de gérance, lequel se composera d'un ou plusieurs gérants A et/ou d'un ou plusieurs gérants B. Les gérants B doivent résider au Grand-Duché de Luxembourg.

3.3. Le conseil de gérance (ou si la société n'a qu'un gérant, le gérant unique) représente et engage la société vis-à-vis des tiers. Un gérant A agissant conjointement avec un gérant B peuvent également représenter et engager la société.

Art. 4. Délégation des Gérants.

4.1. Sous réserve des statuts, les gérants peuvent déléguer un des pouvoirs qui leur sont conférés d'après les statuts:

- (a) à telle personne ou telles personnes;
 - (b) par tels moyens (en ce compris par procuration);
 - (c) dans telle mesure;
 - (d) concernant telles questions ou territoires; et
 - (e) à telles conditions,
- qu'ils considèrent appropriés.

4.2. Si les gérants le précisent, une telle délégation peut permettre la délégation des pouvoirs des gérants par la personne à qui ils ont été délégués.

4.3. Les gérants peuvent révoquer une délégation en tout ou partie ou modifier ses conditions.

4.4. Une telle délégation sera régie par les règles générales concernant les procurations.

Prise de décisions des gérants

Art. 5. Prise de Décisions collective des gérants.

5.1. La règle générale de prise de décision par les gérants est que toute décision des gérants doit être soit une décision à la majorité ou prise conformément à l'article 6.

5.2. Si la société n'a qu'un gérant, la règle générale ne s'applique pas et le gérant peut prendre des décisions sans tenir compte des stipulations des statuts concernant la prise de décision des gérants.

Art. 6. Décisions Unanimes.

6.1. Une décision des gérants est prise conformément à cet article quand tous les gérants s'indiquent les uns les autres, peu importe le moyen qu'ils partagent, une vision commune de la question.

6.2. Une telle décision peut prendre la forme d'une résolution par écrit, dont chaque gérant a signé une copie ou pour laquelle chaque gérant a indiqué son accord par écrit.

Art. 7. Convocation d'une réunion des gérants.

7.1. Un gérant peut convoquer une réunion des gérants en avisant les autres gérants de la réunion.

7.2. La convocation à une réunion des gérants doit indiquer:

(a) la date et l'heure envisagée;

(b) l'endroit où elle aura lieu; et

(c) s'il est prévu que les gérants participant à la réunion ne soient pas au même endroit, la manière de communication envisagée les uns avec les autres pendant la réunion.

7.3. La convocation à une réunion des gérants doit être adressée à tous les gérants mais pas obligatoirement par écrit.

7.4. Une convocation à une réunion des gérants n'a pas besoin d'être adressée aux gérants qui ont renoncé à leur droit de convocation à cette réunion, en informant la société soit avant ou après la date à laquelle se tient la réunion. Lorsque cet avis est donné après la réunion, il n'affecte pas la validité de la réunion ou aucune des questions abordées à cette dernière.

Art. 8. Participation aux réunions des gérants.

8.1. Sous réserve des statuts, les gérants participent à une réunion ou une partie de la réunion lorsque:

(a) la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux statuts; et

(b) ils peuvent se communiquer les informations ou avis qu'ils ont sur un point particulier de l'ordre du jour.

8.2. En déterminant si les gérants participent à une réunion des gérants, il n'est pas nécessaire d'identifier l'endroit où se trouve le gérant ni la manière dont ils communiquent entre eux; à condition, toutefois, que les moyens de communication utilisés permettent à tous les participants de communiquer convenablement et en même temps.

Art. 9. Quorum aux réunions des gérants.

9.1. Aucune proposition, sauf celle de convoquer une autre réunion, ne sera votée à une réunion des gérants sans quorum atteint.

9.2. Le quorum aux réunions des gérants peut être fixé de temps à autre par une décision des gérants mais ne doit jamais être inférieur à un gérant A et un gérant B.

9.3. Si le nombre total de gérants est inférieur au quorum requis, les gérants ne prendront pas de décision autre que celle de convoquer une assemblée générale afin de permettre aux associés de nommer d'autres gérants.

Art. 10. Voix prépondérante. Si les nombres de voix pour et contre une proposition sont égaux, le président de la réunion a une voix prépondérante. Ceci ne s'applique pas si, conformément aux statuts, le président de la réunion n'est pas considéré comme participant au processus de prise de décision aux fins du quorum.

Art. 11. Conflits d'intérêt.

11.1. Si une décision envisagée des gérants concerne une transaction ou une proposition en cours ou envisagée avec la société dans laquelle un gérant a un intérêt, ce gérant ne sera pas compté comme participant au processus de prise de décision aux fins du quorum.

11.2. Toutefois, si le paragraphe 3 s'applique, un gérant qui a un intérêt dans une transaction ou une proposition en cours ou envisagée avec la société sera compté comme participant au processus de prise de décision aux fins du quorum.

11.3. Ce paragraphe s'applique quand:

(a) les associés par résolution ordinaire suspendent la stipulation des statuts qui autrement empêcherait un gérant d'être compté comme participant au processus de prise de décision aux fins du quorum;

(b) l'intérêt du gérant ne peut pas raisonnablement être considéré comme susceptible de causer un conflit d'intérêt; ou

(c) le conflit d'intérêt du gérant provient d'un motif autorisé.

11.4. Pour les besoins de cet article, les motifs autorisés sont les suivants:

- (a) une garantie donnée ou à donner par un gérant ou à un gérant concernant une obligation supportée par ou pour le compte de la société ou une de ses filiales;
- (b) une souscription, ou un accord de souscription, à des parts ou autres titres de la société ou une de ses filiales, et de prise ferme directe ou indirecte, ou garantie de la souscription à de telles parts ou titres; et
- (c) des arrangements en vertu desquels des bénéficiaires sont mis à disposition des employés, gérants et administrateurs, ou des anciens employés de la société ou d'une de ses filiales qui ne prévoient pas de bénéficiaires spéciaux pour les gérants et administrateurs ou les anciens gérants et administrateurs.

11.5. Pour les besoins de cet article, les références à décision envisagée et processus de prise de décision incluent toute réunion des gérants ou une partie d'une réunion des gérants.

11.6. Sous réserve du paragraphe (7), si une question concernant le droit d'un gérant de participer à une réunion (ou à une partie d'une réunion) aux fins du quorum se pose à une réunion, la question peut, avant la conclusion de la réunion, être référée au président de la réunion dont les règles relatives à tout gérant autre que le président sera définitive et décisive.

11.7. Si une question concernant le droit de participer à la réunion (ou à une partie de la réunion) devait se poser à l'égard du président de la réunion, la question sera tranchée par une décision des gérants lors de cette réunion, aux fins de laquelle le président de la réunion ne devra pas être considéré comme participant à la réunion (ou à la partie de la réunion) aux fins du quorum et du vote.

Art. 12. Pouvoir discrétionnaire des gérants de fixer des règles supplémentaires. Sous réserve des statuts, les gérants peuvent fixer toute règle qu'ils jugent appropriée sur la façon de prendre des décisions, et sur la façon dont ces règles doivent être consignées ou communiquées aux gérants.

Nomination des gérants

Art. 13. Durée du mandat. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale pour une durée limitée ou illimitée. Si aucune durée n'est précisée, la durée sera considérée comme illimitée.

Art. 14. Fin du mandat d'un gérant. Une personne cesse d'être un gérant dès que:

- (a) cette personne cesse d'être gérant en vertu d'une disposition de la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 ou fait l'objet d'une interdiction légale;
- (b) une ordonnance de faillite personnelle a été rendue contre cette personne;
- (c) cette personne est révoquée par résolution ordinaire, avec ou sans motif, même avant la fin de son mandat; et/ou
- (d) la société a reçu une notification du gérant, selon laquelle ce dernier démissionne de ses fonctions, et que cette démission a pris effet conformément aux dispositions de cet avis.

Art. 15. Rémunération et Dépenses des gérants.

15.1. Sauf décision contraire du conseil de gérance, les gérants ne sont pas responsables envers la société des rémunérations qu'ils perçoivent en tant que directeurs, gérants ou autres agents ou employés de la société, ou de toute autre personne morale dans laquelle la société détient des intérêts.

15.2. La société peut rembourser toute dépense raisonnable que les gérants ont engagé à juste titre en raison de leur participation à:

- (a) des réunions des gérants;
- (b) des assemblées générales; ou
- (c) des réunions distinctes des détenteurs de toute de parts ou d'obligations de la société ou, autrement en relation avec l'exercice de leurs pouvoirs et l'exonération de leurs responsabilités par rapport à la société.

Partie 3. Parts et Distributions

Art. 16. Capital.

16.1. Le capital social de la société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par:

- (a) vingt mille (20.000) parts de classe A (les «Parts de Classe A»);
- (b) zéro (0) (0) parts de classe B (les «Parts de Classe B»);
- (c) zéro (0) (0) parts de classe C (les «Parts de Classe C»);
- (d) zéro (0) (0) parts de classe D (les «Parts de Classe D»);
- (e) zéro (0) (0) parts de classe E (les «Parts de Classe E»);
- (f) zéro (0) (0) parts de classe F (les «Parts de Classe F»);
- (g) zéro (0) (0) parts de classe G (les «Parts de Classe G»);
- (h) zéro (0) (0) parts de classe H (les «Parts de Classe H»);
- (i) zéro (0) (0) parts de classe I (les «Parts de Classe I»); et
- (j) zéro (0) (0) parts de classe J (les «Parts de Classe J»);

d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,00) chacune.

Les droits et obligations attachés aux Classes de Parts sont identiques, sauf stipulation contraire des statuts ou de la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915.

En plus du capital social, un (des) compte(s) de prime d'émission sur le(s)quel(s) toute prime payée sur une(des) part (s) et/ou Classe(s) de Parts en plus de sa(leur) valeur nominale est transférée. Le montant du compte de prime peut être utilisé pour le rachat d'une ou de plusieurs Classes de Parts en vertu de l'article 17. des statuts, compenser des pertes nettes, effectuer des distributions aux associés ou affecter les fonds à la réserve légale.

16.2. Aucune part ne sera émise pour moins du total de sa valeur nominale et de toute prime payable à la société en contrepartie de son émission.

16.3. Le fait d'être propriétaire d'une part vaut connaissance tacite des résolutions valablement adoptées par l'assemblée générale.

Art. 17. Rachat et Remboursement des parts.

17.1. Le capital social de la société peut être réduit par le rachat et l'annulation ou par le remboursement de l'intégralité d'une ou plusieurs Classes de Parts, étant précisé cependant que la société ne peut, en aucun cas, acheter et annuler ou rembourser les Parts de Classe A. En cas de rachats et annulations ou de remboursements de Classe de Parts, ces rachats et annulations ou ces remboursements seront effectués dans l'ordre alphabétique inversé (en premier les Parts de Classe J, ensuite les Parts de Classe I et ainsi de suite).

17.2. Les parts peuvent être rachetées et sont passibles d'être remboursées sous réserve de et en conformité avec les termes, conditions et modalités de rachat ou de remboursement tels que décidés de temps à autre par le conseil de gérance. Les termes du rachat ou du remboursement peuvent prévoir que le montant à payer pour le rachat (le «Montant d'Annulation») peut, par accord entre la société et le détenteur des Parts, être payé à une date ultérieure à la date de rachat. Sinon, les parts doivent être payées au moment du rachat.

17.3. En cas de réduction du capital social par rachat et annulation ou par remboursement d'une Classe de Parts (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque Classe de Parts donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Classe de Parts concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation fixé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale et la société verse aux détenteurs des Parts de la Classe de Parts rachetée et annulée ou remboursée un montant égal au Montant d'Annulation par Part pour chaque Part de la Classe de Parts concernée qu'ils détenaient.

17.4. Les parts peuvent seulement être rachetées à partir de capitaux propres distribuables et les produits d'une nouvelle émission simultanée de parts faite aux fins du remboursement ou de l'amortissement (en ce compris toute somme transférée au compte de prime d'émission pour nouvelles parts).

17.5. Lorsque les parts sont rachetées, les parts sont immédiatement traitées comme si elles étaient annulées et, jusqu'à l'annulation effective de tous les droits attachés à ces parts, y compris sans limitation les droits de vote et des droits de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

17.6. Si, à l'approbation des comptes annuels pour un exercice social au cours duquel des parts ont été remboursées, les capitaux propres distribuables déterminés par référence à ces comptes annuels sont négatifs, alors les (anciens) détenteurs des parts remboursées devront:

- (a) reverser le Montant d'Annulation (ou une partie) à la société pour couvrir le déficit; ou
- (b) en cas de remboursement par distribution en nature, verser à la société une somme égale à la valeur la plus petite entre la valeur de la distribution (au moment où elle a été effectuée) et le déficit.

Art. 18. Pouvoirs d'émettre différentes classe de parts. Sans préjudice des droits attachés à toute part existante, les statuts peuvent être modifiés pour émettre d'autres classes de parts sociales assorties de droits ou de restrictions qui peuvent être déterminées par résolution spéciale. Une modification des statuts qui serait préjudiciable aux droits liés à une ou plusieurs parts, requière le consentement des détenteurs des parts concernées.

Art. 19. Absence de caractère contraignant, pour la société, des intérêts non absolus. Les parts sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par part.

Art. 20. Certificats de Parts.

20.1. La société doit émettre à chaque associé qui le demande, gratuitement, un ou plusieurs certificats pour les parts que cet associé possède.

20.2. Chaque certificat doit préciser:

- (a) le nombre de parts pour lequel il est délivré, et leur classe;
- (b) la valeur nominale de ces parts;
- (c) que ces parts sont intégralement libérées; et
- (d) tout numéro distinctif qui leur est attribué.

20.3. Aucun certificat ne sera délivré pour des parts de plusieurs classes.

20.4. Si plusieurs personnes possèdent une part, un seul certificat sera émis en ce qui la concerne.

Art. 21. Remplacement des certificats de parts.

21.1. Si un certificat émis au titre des parts d'un associé est:

- (a) endommagé ou rendu illisible; ou
- (b) déclaré perdu, volé ou détruit, cet associé est en droit de se faire délivrer un certificat de remplacement pour ces mêmes parts.

21.2. Un associé exerçant son droit de se faire délivrer ce certificat de remplacement:

- (a) peut exercer en même temps le droit de se voir émettre un seul certificat ou des certificats distincts;
- (b) doit renvoyer à la société le certificat à remplacer s'il est endommagé ou illisible; et
- (c) doit se conformer aux conditions en matière de preuve, d'indemnité, et de paiement de frais abordables fixés par les gérants.

Art. 22. Cessions de parts.

22.1. Les parts sont librement cessibles entre les associés au moyen d'un acte de cession, sous la forme habituelle ou sous toute autre forme approuvée par les gérants, qui est exécuté par ou au nom du cédant. Les parts ne peuvent pas être cédées à des non-associés sauf accord préalable des associés donné par une résolution adoptée par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

22.2. Aucun frais ne pourra être facturé pour l'enregistrement d'un instrument de cession ou tout autre document concernant ou affectant le titre de propriété d'une part.

22.3. La société peut retenir tout instrument de cession qui est enregistré.

22.4. Les Parts d'une classe ne peuvent être cédées - que ce soit à un associé existant ou à un nouvel associé - qu'en même temps que le nombre proportionnel de Parts de chaque autre Classes de Parts détenues par l'associé cédant.

Art. 23. Transmission de parts.

23.1. Les parts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés, qu'avec l'approbation des associés représentant les trois-quarts des parts détenues par les associés survivants. Aucun consentement ne sera requis pour le transfert des parts aux héritiers légaux ou au conjoint survivant.

23.2. Si les parts sont autrement transmises par application de la loi, en ce compris en raison d'une fusion ou scission d'un associé, les droits attachés à ces parts, en ce compris le droit d'assister ou de voter à une assemblée générale, et le droit aux distributions, seront suspendus jusqu'à ce que le transmission ait été approuvé par les associés représentant les trois-quarts des autres parts de la société.

Dividendes et Autres distributions**Art. 24. Procédure de déclaration de dividende.**

24.1. Les associés peuvent, par résolution ordinaire, déclarer un dividende final.

24.2. Un dividende final ne doit pas être déclaré à moins que les gérants n'aient formulé une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne doit pas dépasser le montant recommandé par les gérants.

24.3. Les gérants peuvent décider de payer un dividende intérimaire (ou d'effectuer une distribution autre qu'un dividende) à partir des capitaux propres distribuables selon les comptes intérimaires préparés à cette occasion et au vu des droits des créanciers, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date des comptes intérimaires.

24.4. Sauf si la résolution des associés de déclarer un dividende final ou la décision des gérants de payer un dividende intérimaire (ou d'effectuer une distribution autre qu'un dividende) ne spécifie une date ultérieure, le dividende doit être versé par référence aux parts détenues par chaque associé à la date de la résolution ou de la décision de le déclarer ou de le verser.

Art. 25. Paiement des dividendes et Autres distributions.

25.1. Lorsqu'un dividende ou toute autre somme consistant en une distribution, est payable à l'égard d'une part, il doit être payé par un ou plusieurs des moyens suivants:

(a) transfert vers un compte bancaire indiqué par le bénéficiaire de la distribution, soit par écrit, soit de la façon qui pourra être décidée par les gérants;

(b) envoi d'un chèque libellé au nom du bénéficiaire de la distribution, par les services postaux, à l'adresse enregistrée du bénéficiaire de la distribution (si le bénéficiaire de la distribution est un titulaire de la part), ou (dans tous les autres cas) à une adresse spécifiée par le bénéficiaire de la distribution soit par écrit, soit de la façon qui pourra être décidée par les gérants;

(c) l'envoi d'un chèque libellé au nom de la personne, par les services postaux, à la personne et à l'adresse spécifiées par bénéficiaire de la distribution, soit par écrit, soit de la façon qui pourra être décidée par les gérants; ou

(d) tout autre moyen de paiement dont les gérants conviennent avec le bénéficiaire de la distribution, soit par écrit, soit par tout autre moyen dont les gérants décideront.

Art. 26. Absence d'intérêts sur les distributions. La société peut ne pas payer d'intérêts sur tout dividende ou toute autre somme payable au titre d'une part, sauf disposition contraire prévue par les dispositions de tout autre accord intervenu entre le détenteur de cette part et la société.

Art. 27. Distributions non réclamées.

27.1. Tous les dividendes ou autres sommes qui sont:

- (a) payables au titre des parts; et
- (b) non réclamés après avoir été déclarés ou être devenus exigibles, peuvent être investis ou mis à profit de toute autre façon par les gérants de la société pour le bénéfice de la société, jusqu'à leur revendication.

27.2. Si:

- (a) cinq années se sont écoulées depuis la date à laquelle un dividende ou toute autre somme est devenue exigible; et
- (b) le bénéficiaire de distribution ne l'a pas revendiqué, le bénéficiaire de la distribution n'a plus droit à ce dividende ou à toute autre somme et ceux-ci cessent d'être dus par la société.

Art. 28. Distributions en nature.

28.1. Les associés peuvent, par résolution ordinaire, sur recommandation des gérants, décider de payer tout ou partie d'un dividende ou toute autre distribution payable au titre d'une part, en transférant des actifs en nature d'une valeur équivalente (y compris, sans limite, des parts ou autres titres dans toute société).

28.2. Aux fins du paiement d'une distribution en nature, les gérants peuvent prendre les dispositions qu'ils jugent appropriées, notamment, en cas de difficulté concernant la distribution:

- (a) fixer la valeur des actifs; et
- (b) payer en numéraire tout bénéficiaire de la distribution, sur la base de cette valeur, afin d'ajuster les droits des bénéficiaires.

Art. 29. Renonciation aux distributions.

29.1. Les bénéficiaires de la distribution peuvent renoncer à leur droit à un dividende ou à toute autre distribution payable au titre d'une part sociale, en avisant la société par écrit à cet effet, mais si:

- (a) la part a plus d'un propriétaire; ou
- (b) plusieurs personnes détiennent un droit sur la part, soit en raison du décès d'un ou plusieurs détenteurs conjoints, ou pour une autre raison,

l'avis ne produit ses effets que s'il est émis afin d'être donné, et signé, par tous les titulaires ou les personnes qui détiennent par ailleurs un droit sur la part.

Réserve légale et Capitalisation des bénéfices

Art. 30. Réserve légale. Chaque exercice social, la société doit affecter un montant égal à cinq pour cent (5%) de ses bénéfices nets à la réserve légale. Cette exigence, toutefois, ne s'applique pas si et tant que la réserve l'égale s'élève à dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 31. Pouvoir de capitaliser et Appropriation des sommes capitalisées.

31.1. Sous réserve des statuts, les associés peuvent par résolutions spéciales: (a) décider de capitaliser des bénéfices de la société (qu'ils soient disponibles ou non pour une distribution) qui ne sont pas requis pour le paiement d'un dividende préférentiel, ou toute somme portée au crédit du compte de prime d'émission ou d'une autre réserve; et

(b) s'approprier toute somme qu'ils décident de capitaliser (une «somme capitalisée») à des personnes qui y auraient eu droit si elle avait été distribuée comme dividende (la «personne ayant droit») et dans les mêmes proportions.

31.2. Les sommes capitalisées doivent être appliquées:

- (a) pour le compte des personnes ayant droit; et
- (b) dans les mêmes proportions qu'un dividende qui leur auraient été distribués.

31.3. Toute somme capitalisée peut être appliquée au paiement de nouvelles parts d'une valeur nominale égale à la somme capitalisée qui sont alors émises créditées comme intégralement libérées aux personnes ayant droit ou selon les indications de ces dernières.

31.4. Une somme capitalisée qui a été appropriée à partir de bénéfices disponibles pour une distribution peut être utilisée pour le paiement de nouvelles obligations de la société qui sont alors émises et créditées comme intégralement libérées aux personnes ayant droit ou selon les indications de ces dernières.

31.5. Sous réserve des statuts, les gérants peuvent:

- (a) appliquer les sommes capitalisées conformément aux paragraphes 3 et 4 en partie d'une façon et en partie de l'autre; et
- (b) s'arranger, s'ils le jugent approprié, pour empêcher les parts (ou obligations) de devenir distribuables en fraction (tel que faire des paiements en numéraires à la place).

Partie 4. Prise de décision des associés

Art. 32. Résolutions écrites.

32.1. Les associés peuvent adopter des résolutions par écrit, au lieu de les prendre en assemblée générale, si et tant que le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir le texte de la résolution par écrit et exprimera son vote par écrit.

32.2. L'article 39.2 s'applique mutatis mutandis.

Organisation des assemblées générales

Art. 33. Notifications requises pour les assemblées générales.

33.1. Une assemblée générale (autre qu'une assemblée ajournée) doit être convoquée par notification d'au moins huit (8) jours (en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de la notification).

33.2. Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si les associés y consentent.

33.3. Une notification à une assemblée générale de la société doit être envoyée à:

- (a) tous les associés de la société; et
- (b) tous les gérants.

33.4. Une notification à une assemblée générale de la société doit contenir:

- (a) l'heure, la date et l'endroit où se tiendra l'assemblée; et
- (b) l'ordre du jour de l'assemblée et le texte des résolutions proposées.

Art. 34. Présence et Intervention aux assemblées générales.

34.1. Une personne peut exercer le droit de s'exprimer lors d'une assemblée générale lorsque cette personne est en mesure de communiquer à tous les participants à la réunion, au cours de la réunion, toutes les informations ou opinions que cette personne a sur l'ordre du jour de la réunion.

34.2. Une personne est en mesure d'exercer le droit de voter à une assemblée générale lorsque:

- (a) cette personne est en mesure de voter, au cours de l'assemblée, sur les résolutions mises au vote lors de l'assemblée; et
- (b) le vote de cette personne peut être pris en compte pour déterminer si ces résolutions sont ou non adoptées en même temps que les votes de toutes les autres personnes participant à l'assemblée.

34.3. Les gérants peuvent prendre toutes les dispositions qu'ils jugent appropriées pour permettre à ceux qui participent à une assemblée générale d'exercer leurs droits de s'exprimer ou de voter lors de celle-ci.

34.4. Pour déterminer les présences à une assemblée générale, le fait que deux ou plusieurs participants se trouvent ou non l'un et l'autre au même endroit n'est pas déterminant.

34.5. Deux ou plusieurs personnes qui ne se trouvent pas au même endroit assistent à une assemblée générale lorsque les circonstances leur permettent (ou leur permettraient) d'exercer leurs droits de s'exprimer et de voter lors de cette assemblée, elles peuvent (ou pourraient) exercer lesdits droits.

Art. 35. Quorum aux assemblées générales. Aucune question autre que la désignation du président de l'assemblée ne doit être traitée en assemblée générale si les personnes y assistant ne constituent pas le quorum.

Art. 36. Présidence des assemblées générales. Les gérants présents, ou si aucun gérant n'est présent l'assemblée, doit désigner un gérant ou un associé pour présider la réunion, et la désignation du président de l'assemblée doit être le premier point de l'assemblée.

Art. 37. Participation et Intervention des gérants et des non-associés.

37.1. Les gérants peuvent assister et intervenir à des assemblées générales, qu'ils soient ou non associés.

37.2. Le président de l'assemblée peut autoriser d'autres personnes qui ne sont pas:

- (a) associés de la société; ou
- (b) habilités à un autre titre à exercer les droits des associés lors des assemblées générales, à assister et à intervenir à une assemblée générale.

Art. 38. Ajournement.

38.1. Si les personnes qui assistent à une assemblée générale ne constituent pas un quorum dans la demi-heure suivant l'heure à laquelle la réunion devait commencer, ou si, au cours d'une assemblée, le quorum cesse d'être atteint, le président de l'assemblée doit l'ajourner.

38.2. Le président de la réunion peut ajourner une assemblée générale pour laquelle le quorum est atteint si:

- (a) l'assemblée autorise un ajournement; ou
- (b) il semble au président de l'assemblée qu'un ajournement est nécessaire afin de protéger la sécurité de toute personne participant à l'assemblée, ou de s'assurer que l'ordre du jour de l'assemblée se déroule de manière ordonnée.

38.3. Le président de l'assemblée doit ajourner une assemblée générale si cela lui a été enjoint par l'assemblée.

38.4. Lors de l'ajournement d'une assemblée générale, le président de l'assemblée doit:

(a) soit spécifier l'heure et le lieu auxquels elle est renvoyée, soit indiquer qu'elle se poursuivra à l'heure et au lieu qui seront fixés par les gérants; et

(b) tenir compte des directives relatives au moment et au lieu de tout renvoi qui ont été données par l'assemblée.

38.5. La société doit informer du jour auquel se tiendra la suite de l'assemblée générale ajournée:

(a) les mêmes personnes que celles auxquelles tout avis relatif aux assemblées générales de la société doit être donné; et

(b) au moyen d'un avis comportant les mêmes informations que celle que ledit avis doit comporter.

38.6. Aucun point de l'ordre du jour ne peut être traité lors d'une assemblée générale ajournée, qui n'aurait pas pu être dûment traité lors de l'assemblée si l'ajournement n'avait pas eu lieu.

Vote aux assemblées générales

Art. 39. Vote: Généralités.

39.1. Une résolution soumise au vote d'une assemblée générale doit être décidée à main levée sauf si un scrutin est réclamé en bonne et due forme conformément aux statuts.

39.2. Une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte, les associés seront convoqués une seconde fois, par lettre recommandée, et les résolutions seront alors adoptées à la majorité simple des votes exprimés, sans distinction de la proportion du capital social représenté.

Art. 40. Erreurs et Contestations.

40.1. Aucune contestation ne peut être soulevée quant à la qualification de toute personne votant lors d'une assemblée générale, sauf pendant l'assemblée ou l'assemblée ajournée à laquelle le vote contesté est présenté, et tout vote qui n'a pas été rejeté lors de l'assemblée est valable.

40.2. Toute objection doit être rapportée au président de l'assemblée, dont la décision est définitive.

Art. 41. Votes par scrutin.

41.1. Un vote par scrutin sur une résolution peut être exigé:

(a) par anticipation de l'assemblée générale à laquelle elle doit être soumise au vote; ou

(b) à une assemblée générale, soit avant un vote à main levée sur cette résolution soit immédiatement après que le résultat d'un vote à main levée sur cette résolution est déclaré.

41.2. Un vote par scrutin peut être demandé par:

(a) le président de l'assemblée;

(b) les gérants;

(c) deux ou plusieurs personnes ayant le droit de voter sur la résolution; ou

(d) une ou plusieurs personnes représentant au moins un dixième des droits de vote de tous les associés ayant le droit de voter sur la résolution.

41.3. Une demande de vote par scrutin peut être retirée si:

(a) le vote n'a pas encore été effectué; et

(b) le président de l'assemblée autorise le retrait.

41.4. Il doit être procédé aux votes immédiatement et de la manière indiquée par le président de l'assemblée.

Art. 42. Modifications des résolutions.

42.1. Une résolution ordinaire devant être proposée à une assemblée générale peut être modifiée par voie de résolution ordinaire si:

(a) un avis de la modification proposée est donné à la société par écrit par une personne habilitée à voter lors de l'assemblée générale à laquelle elle doit être proposée, au moins 48 heures avant que l'assemblée ait lieu (ou avant une date ultérieure que le président de l'assemblée peut déterminer); et

(b) la modification proposée ne constitue pas, de l'avis raisonnable du président de l'assemblée, une modification substantielle de la portée de la résolution.

42.2. Une résolution spéciale devant être proposée à une assemblée générale peut être modifiée par voie de résolution ordinaire, si:

(a) le président de la réunion propose la modification à l'assemblée générale à laquelle la résolution doit être proposée; et

(b) la modification ne va pas au-delà de ce qui est nécessaire pour corriger une erreur grammaticale ou matérielle dans la résolution;

(c) si le président de l'assemblée, agissant de bonne foi, décide à tort qu'une modification d'une résolution est irrégulière, l'erreur du président n'annule pas le vote portant sur cette résolution.

Partie 5. Arrangements administratifs

Art. 43. Moyens de communication à utiliser.

43.1. Sous réserve des statuts, tout objet envoyé ou délivré par ou à la société, en vertu des statuts peut être envoyé ou livré de la façon requise par la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 pour les documents ou les informations dont l'envoi ou la délivrance par ou à la société, est autorisé ou requis par toute disposition de cette loi.

43.2. Sous réserve des statuts, tout avis ou document devant être envoyé ou délivré à un gérant en relation avec la prise de décisions par les gérants, peut également être envoyé ou délivré par le moyen demandé par ce gérant pour l'envoi et la délivrance de ces avis ou documents à ce moment.

43.3. Un gérant peut convenir avec la société que les avis ou les documents envoyés à ce gérant de façon particulière doivent être réputés avoir été reçus dans un délai déterminé à compter de leur envoi, ce délai ne pouvant être inférieur à 48 heures.

Art. 44. Aucun droit d'inspection des comptes et Autres registres. Sauf si la loi ou une résolution ordinaire des associés le prévoit ou si les gérants l'autorisent, aucune personne n'a le droit d'inspecter un livre comptable ou autre registre ou document quels qu'ils soient simplement en vertu de sa qualité d'associé.

Art. 45. Indemnité et Assurance.

45.1. (1) Un gérant ou ancien gérant de la société ou d'une société du groupe peut être indemnisé sur les avoirs de la société en réparation de:

(a) toute responsabilité encourue par cette personne en relation avec une négligence, un manquement, la violation d'une obligation ou un abus de confiance à l'encontre de la société ou d'une société du groupe;

(b) toute autre responsabilité encourue par cette personne en tant que responsable de la société ou d'une société du groupe.

45.2. Les gérants peuvent décider de souscrire et de maintenir une assurance, aux frais de la société, en faveur de tout gérant ou ancien gérant de la société ou d'une société du groupe pour toute perte ou responsabilité, qui a été ou peut être supportée par cette personne dans le cadre de ses fonctions ou pouvoirs en relation avec la société ou toute société du groupe.

45.3. Cet article n'autorise pas une indemnité ou assurance qu'une disposition de la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 ou de toute autre loi interdirait ou rendrait nulle.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de cet acte et s'achève le trente-et-un décembre 2013.

Souscription et Libération

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, numérotées A-1 à A-20.000 et décide de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quarante mille dollars américains (USD 40.000), qui sera affecté de la manière:

(i) Un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) sera affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) Un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de quarante mille dollars américains (USD 40.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme suit:

- Matthew William Hankins, né le 10 février 1978, dont l'adresse professionnelle se situe 401 North Michigan Avenue, 33rd floor, Chicago, IL 60611, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant A de la société pour une durée indéterminée;

- Kuy Ly Ang, né à Phnom Penh (Cambodge) le 16 février 1967, dont l'adresse professionnelle se situe 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, comme gérant B de la société pour une durée indéterminée; et

- Sébastien Pauchot, né à Paris (France) le 1 mars 1976, dont l'adresse professionnelle se situe 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, comme gérant B de la société pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33597. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118968/1122.

(130144523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Noukbrit Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.561.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the first day of August.

Before the undersigned, Maitre Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared

- VAINKER & ASSOCIATES s.à.r.l., with statutory address at L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, registered at the RCS Luxembourg number B 40.994,

here represented by its sole manager Mr Nicolas VAINKER BOUVIER DE LAMOTTE, with professional address at L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated May 11th, 2007 introducing the family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) (the Law on SPF) and by the law dated August 10th 1915, on commercial companies, as amended (the Law on Companies), as well as by the present articles of association (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "Noukbrit Holding S.A., SPF".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts, and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

A financial instrument within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts it is to be understood (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialised, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorsable or not and regardless of their governing law.

4.2 Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at three hundred and sixty thousand euro (EUR 360,000.-) consisting of three hundred and sixty (360) ordinary shares without a par value.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Shares may only be held by qualified investors as defined in article 3 of the Law on SPF.

6.2 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law on Companies.

6.3 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.4 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law on Companies.

6.5 Any sale/transfer of shares is submitted to the unanimous approval of all the others shareholders (the "Others Shareholders") which have a preemption right.

If one shareholder (the "Selling Shareholder") wants to sell his/her shares, he/she shall provide to the Others Shareholders a prior written notification of his/her intention to sell/transfer his/her shares to a third Party (the "Third Party"). Such notification shall include the number of shares to be sold, the name of the potential purchaser, the price (which shall not exceed twice of the total amount of the net equity. It is understood that the total net equity is equal to the issued capital, the results of the financial year, the reserves and loss/profit carried forward. The total net equity will be based on a financial statement duly certified by the statutory auditor. The financial statement shall be less of six (6) months) and irrevocable offer to sell such shares to the others shareholders at the same price.

The Others Shareholders shall have the right to acquire the offered shares in accordance with the terms and conditions mentioned in the notification, provided that they notify the Selling Shareholder and the Company in writing within thirty (30) days from the date of receipt of the written notice.

Any lack of response within the aforementioned period shall be deemed as a waiver of the exercise of their right of pre-emption.

In no case, the shares to be sold may be split. The right of pre-emption is to be exercised in proportion with the participation of each remaining shareholders in the share capital of the Company. Should one of the remaining shareholders not exercise in total or partially his right of pre-emption, such non exercise increases the right of the remaining shareholders. Should the number of offered shares not be exactly proportional to the number of shares on which the

right of pre-emption is exercised, the remaining shares will be attributed defaulting an agreement between shareholders by balloting.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Friday of the month of June. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods provided by Law shall govern the convening notices, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Any meeting of the Shareholders (ordinary and extraordinary) will validly deliberate only if at least fifty one percent (51%) of the capital is present or represented. In the case of an extraordinary meeting of the Shareholders amending the articles of incorporation, such quorum is applicable for the first and the second meeting.

8.4 Any resolution at any duly convened General Meeting will be passed by a majority of fifty one percent (51%) of the present or represented and voting Shareholders.

8.5 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.6 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circum-

tances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law on Companies or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, except for the sale of part or all the stake held in a direct or indirect participation of the Company. In such case the Board shall require the prior written consent of the Shareholders validly deciding at the quorum and majority requirements set out in Articles 8.3 and 8.4 of the present Articles of incorporation.

Art. 12. Delegation of powers. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law on Companies, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law on Companies.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law on Companies.

Art. 20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law on SPF and the Law on Companies for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2013.

The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, hereby declares (i) to be a qualified investor within the meaning of article 3 of the Law on SPF and (ii) to subscribe to the three hundred and sixty (360) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of three hundred and sixty thousand euro (EUR 360,000.-) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law on Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law on Companies.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following persons are appointed as directors:
 - Mr Nicolas VAINKER BOUVIER DE LAMOTTE, pre-named;
 - Mr Daan Martin, born in Haarlem (The Netherlands), on January 12th, 1954 residing professionally at L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal;
 - Mr Niels Aakrann, born in Oslo (Norwegian), on July 7th, 1954, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
3. the following person is appointed as statutory auditor:
 - VAINKER & ASSOCIATES s.à.r.l., pre-named;
4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2019; and
5. that the address of the registered office of the Company is at L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the

same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le premier jour du mois d'août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire, de résidence à Luxembourg.

A Comparu:

- La société VAINKER & ASSOCIATES s.à.r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, inscrite au RCS sous le numéro B 40.994, ici représentée par son gérant unique M. Nicolas VAINKER BOUVIER DE LAMOTTE, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF") et par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "Noukbrit Holding S.A., SPF".

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

4.2 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet

social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trois cent soixante mille euros (EUR 360.000,-) représenté par trois cent soixante (360) actions ordinaires sans valeur.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés.

6.3 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi sur les Sociétés, racheter ses propres actions.

6.5 Toute cession/vente d'actions est soumise à l'approbation unanime des tous les autres actionnaires (les "Autres Actionnaires") qui bénéficient d'un droit de préemption

Si un des actionnaires (le "Cédant") désire vendre ses actions, il doit notifier par écrit aux Autres Actionnaires son intention de céder/vendre ses actions à un tiers (le "Tiers"). La notification indiquera le nombre d'actions à céder/vendre, le nom du Tiers Acquéreur, le prix (qui ne doit pas excéder le double du montant total des fonds propres. Les fonds propres étant entendu comme comprenant le capital souscrit, le résultat de l'exercice en cours, les réserves et les bénéfices/pertes reporté(e)s. Ce montant sera calculé sur la base d'une situation de moins de six (6) mois et certifiée par le commissaire aux comptes) et contiendra offre irrévocable de les vendre aux autres actionnaires au prix proposé.

Les autres actionnaires pourront acquérir les actions proposées en accord avec les termes et conditions mentionnés dans la notification, pour autant qu'ils le notifient par écrit au Cédant et à la Société endéans un délai d'un (1) mois à compter de la date de réception de la notification écrite.

Toute absence de réponse dans la période précitée vaudra renonciation à l'exercice du droit de préemption.

En aucun cas les actions ne pourront être fractionnées. Le droit de préemption s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires restants. Le non exercice, en tout ou partie, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires. Si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre d'actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, l'excédent d'actions sera, à défaut d'accord entre actionnaires, attribuée par tirage au sort.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Les Actionnaires ont la compétence exclusive pour autoriser au conseil d'Administration la vente de participations directes ou indirectes de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix

8.3 Toute Assemblée Générale (ordinaire ou extraordinaire) délibérera valablement seulement si au moins cinquante et un pourcent (51%) du capital est présent ou représenté. En cas d'Assemblée Générale Extraordinaire modifiant les statuts, le même quorum est applicable lors de la 1^{ère} et de la seconde assemblée.

8.4 Toutes les décisions à chaque Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité de cinquante et un pourcent (51%) des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.5 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.6 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du conseil d'administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration, excepté en cas de vente de tout ou partie d'une participation directe ou indirecte de la société. Dans ce cas le Conseil d'Administration doit avoir préalablement obtenu le consentement écrit des actionnaires, statuant valablement aux conditions de quorum et de majorité prévues aux Articles 8.3 et 8.4 des présents Statuts.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

Art. 20. Droit applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les SPF et la Loi sur les Sociétés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare (i) être un investisseur éligible au sens de l'article 3 de la Loi sur les SPF et (ii) souscrire les trois cent soixante (360) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trois cent soixante mille euros (360.000.- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700.-).

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, pré-qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un);
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
 - M. Nicolas VANKER BOUVIER DE LAMOTTE, pré-qualifié;
 - M. Daan Martin, né à Haarlem (Pays-Bas), le 12 janvier 1954 avec adresse professionnelle au L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal
 - M. Niels Aakrann, né à Oslo (Norvège), le 7 juillet 1954 avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
3. La personne suivante a été nommée comme commissaire aux comptes: VANKER & ASSOCIATES s.à.r.l., pré-qualifiée,
4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2019; et
5. le siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Vanker Bouvier de Lamotte, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 août 2013. Relation: LAC/2013/36310.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013118927/541.

(130144139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Javi Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 123.533.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'exercice 2012 tenue à 9.45 heures le 17 juin 2013

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

M. Michel Bourkel, adresse professionnelle au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

M Alexandre Vancheri, adresse professionnelle au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

Mme Donatella Lecci, adresse professionnelle au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

M. Nico Hoffeld, adresse professionnelle au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

Mme Anique Bourkel, adresse professionnelle au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Administrateur-délégué:

M. Michel Bourkel, adresse professionnelle au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

Gestion & Administration S.A., Company nr. 29441, Nia Mall, Vaea Street, Level 2, Apia, WS Samoa;

qui tous acceptent, pour l'année 2013 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Référence de publication: 2013117393/23.

(130142941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Melchior CDO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.144.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Août 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013118441/13.

(130143605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

MCH Lux III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.637.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 mars 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 avril 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013118449/13.

(130143665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.
